Paris l'Hôpital
Saône-et-Loire

BULLETIN MUNICIPAL N° 21

JANVIER 2018

A l'aube de cette nouvelle année, le Conseil Municipal et moi-même vous adressons tous nos vœux de santé, de travail, de bonheur au quotidien et la réussite dans tout ce que vous entreprendrez.

A toutes les associations, Comité des Fêtes, Club des Ainés, l'Espace Lecture, Blaise & Cie pour les écoles, je souhaite la pleine réussite de vos projets, en remerciant tous les bénévoles qui participent au succès des manifestations qui sont organisées tout au long de l'année. C'est grâce à votre dévouement que le lien social se tisse au sein de la municipalité et alentours.

Je remercie tous les employés communaux qui ont à cœur d'accomplir leur travail avec efficacité dans l'intérêt et au service de tous.

En décembre, l'INSEE nous a communiqué le chiffre définitif du dernier recensement, nous sommes désormais 301 « Lhopitaux ».

Pour rappel, à l'occasion des élections départementales de mars 2015, la carte des cantons a été modifiée, nous faisons désormais partie de celui de Chagny. Au 1er janvier 2017 les limites des arrondissements ont également changé, nous dépendons de la Sous-Préfecture de Chalon-Sur-Saône.

Ce bulletin vous permettra de retrouver des informations diverses, des petits rappels de savoir vivre et bien entendu la Mairie est à votre écoute pour répondre à vos demandes.

Bien à vous,

Chantal MITANCHEY

2 0 1 7

Nous avons pu investir dans l'achat d'une épareuse pour un montant, après reprise de l'ancienne, de 10.800 € HT moins une subvention de la Com d'Agglo de 6.300 € HT. Le reste à charge pour la commune a été de 4.500 € HT.

Des travaux de voirie à hauteur de 14.000 € HT subventionnés à 30 % par le Conseil Départemental.

Ces investissements ne sont pas très importants, mais lorsque nous établissons le budget nous devons tenir compte du remboursement de nos différents emprunts :

** Le Cœur de Village : 35.000 € par an jusqu'en 2024 et 2026 (2 prêts)*
** Le tracteur : 7000 € - dernier remboursement cette année*
** Le Sysdel (enfouissement des réseaux) : 6500 € par an jusqu'en 2019*

A cela s'ajoute les dépenses courantes de fonctionnement, les charges de personnel etc… et il faut toujours se laisser une petite marge de manœuvre pour les imprévus.

2 0 1 8

Toujours dans un contexte difficile, puisque les communes vont encore subir une baisse des dotations comme vous le savez (mais de combien ?) nous ne le saurons qu'en avril soit quelques jours avant l'établissement définitif du budget. La taxe d'habitation qui est une source de revenus importante pour les communes sera diminuée de 30 % en 2018 et de 65 % en 2019 pour une partie de la population ; quel en sera le manque à gagner pour la commune ? L'Etat s'est engagé à compenser au centime près, mais quand ?

Nous naviguons dans le brouillard c'est pourquoi à ce jour aucun investissement n'est encore prévu. C'est suivant les finances qui nous seront allouées que nous pourrons décider des investissements à prévoir. Il ne serait pas responsable de se lancer dans des projets avant de savoir s'ils seront réalisables.

Nous avons renouvelé la convention avec la commune de Dezize pour la mise à disposition de l'employé communal 2 jours par semaines, le lundi et le jeudi.
Les deux communes sont satisfaites de cet arrangement qui permet de réaliser une économie non négligeable en ces temps de vaches maigres.

Depuis la rentrée nous sommes revenus à la semaine de 4 jours sur l'ensemble du RPI. Ce retour à 4 jours se généralisera à la rentrée 2018 pour l'ensemble du territoire de la Comm d'Agglo.

La cantine et la garderie connaissent toujours une belle activité, 25 repas en moyenne sont servis chaque jour et l'on compte une dizaine d'enfants en garderie.

Tarifs :
Cantine : 3.80 € le repas
Garderie : 1.10 € de l'heure (ouverte de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30)
Tous les tickets sont à retirer en mairie

Effectifs du RPI à la rentrée de septembre 2017 : 120 élèves répartis comme suit :

Paris l'Hôpital : 22
Dezize les Maranges : 25
Sampigny les Maranges ; 25
Cheilly les Maranges : 48

Calendrier des manifestations de l'année scolaire 2017-2018
ASSOCIATION BLAISE ET COMPAGNIE.

Carnaval *: 3 février 2017 - cortège dans le village (Cheilly les Maranges) + boum gratuite pour les enfants de 14h à 18h. Buvette à disposition pour les parents qui souhaitent prendre un apéritif avant la fermeture. Vente de tartiflette à emporter.*

Courant Mars : *Vente de fromage.*

Chasse aux œufs *: 7 avril 2018. (Dezize les Maranges).*

Marche/ Course de Blaise : *6 km et 10 km – Départ Paris l'Hopital. Samedi 26 Mai. (à confirmer).*

Vide Grenier : *Samedi 16 Juin – Cheilly Les Maranges – Entrée gratuite.*

Fête des écoles *: dimanche 1 Juillet 2018.*

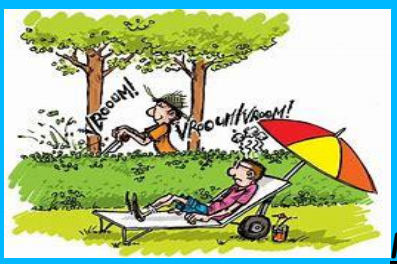

Fonctionnement des tondeuses, tronçonneuses et matériels bruyants :

Les jours ouvrables de: 8H00 à 12H00 et de 14H30 à 19H30
Les samedis de: 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
Les dimanches et jours fériés de: 9H00 à 12H00 uniquement

Nuisances sonores : Nous recevons toujours des plaintes en Mairie concernant les aboiements répétés ; merci aux propriétaires de ces chiens de prendre les mesures qui s'imposent afin de ne pas déranger le voisinage.

Brûlage des déchets verts à l'air libre : *Il est interdit par arrêté préfectoral et pas toujours respecté !*

SIRTOM :

Cette année le Sirtom ne distribuera pas le calendrier avec dates et jours de collectes ; pour avoir ce calendrier il faut se rendre sur son site et l'éditer. Pour les personnes ne possédant pas d'accès internet vous pouvez vous rendre en Mairie, un exemplaire vous sera photocopié.

Collecte des sacs jaunes : pensez bien à sortir vos sacs le mercredi soir car la ramasse se fait de bonne heure le jeudi.

Benne à déchets verts : Si vous constatez qu'elle est à son maximum de remplissage évitez d'en rajouter. Le Sirtom insiste sur ce point et ne tolère aucun dépôt hors benne. En cas d'incivilité renouvelées et constatées (au maximum 3 sur une année civile) il se réserve le droit de la supprimer, ce qui serait dommage.

Les professionnels ne doivent pas déposer leurs déchets dans les bennes mais uniquement en déchetterie. En effet le coût d'enlèvement des bennes à déchets verts est assuré par les particuliers via leur TEOMI.
Un professionnel qui dépose dans ces bennes augmente donc le taux de remplissage sans participer au coût de l'enlèvement.
La commune doit rester vigilante et prévenir le Sirtom en cas d'infraction.

Petit rappel : Si vous désirez acquérir un composteur, merci de vous adresser à la référente : Mme Madeleine Bidault (guide composteur auprès du Sirtom de Chagny) – Tél. 03.85.91.19.4.

Enfin pour en terminer avec les infos Sirtom, veillez à ne pas laisser traîner vos sacs jaunes ou vos containers à déchets ménagers plusieurs jours devant votre porte, cela donne un petit air de « négligé » en traversant le village, alors pensez-y ! merci.

Déclarations préalables de travaux : *Nous vous rappelons que cette démarche doit être impérativement faite en Mairie avant le début des travaux concernant :*
-Une construction neuve supérieure à 2 m² et inférieure ou égale à 20 m²
-Un agrandissement d'une construction supérieur à 2 m² et inférieur ou égal à 20 m²
-Une transformation de plus de 10 m²
-Une modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (fenêtres, volets, toitures, vérandas, escaliers…)
-Un changement de destination d'un bâtiment (local commercial en maison d'habitation).

Changements administratifs :

Après le passeport et depuis mars 2017, les cartes nationales d'identité ne sont délivrées que dans les Mairies équipées d'un appareil qui scanne, numérise et enregistre les empreintes. Pour nous le plus près c'est Chagny (bien prendre rendez-vous auparavant pour éviter les files d'attente).

Depuis le 1er novembre 2017, les personnes désirant se pacser doivent s'adresser à leur Mairie de Résidence et non plus au Tribunal d'Instance.

Depuis le 6 novembre 2017, inutile de vous rendre en Préfecture pour obtenir un permis de conduire ou une carte grise ; tout se fait par internet sur le site du Ministère de l'Intérieur. Les personnes rencontrant des difficultés peuvent venir en Mairie, Monique se fera un plaisir de les épauler dans leurs démarches.

Espace lecture

Ouvert un samedi sur deux de 9 h 30 à 11 h 30 à la salle des fêtes. N'hésitez pas à venir découvrir les centaines d'ouvrages pour petits et grands mis à votre disposition gracieusement, il y en a pour tous les goûts !

Le Club des Ainés

Le club des retraités de la Cozanne souhaite une bonne année 2018 à tous les habitants du village, et espère vous voir nombreux parmi nous, le premier jeudi de chaque mois, pour partager diverses activités (tarots, belote, scrabble, huit américain, crapettes etc…) de 14h à 18h. Le tout dans une ambiance sympathique, en fêtant chaque mois les anniversaires des membres du club. Le club est ouvert à tous les habitants du village et des alentours, retraités ou pas.
Deux sorties sont prévues dans l'année : repas friture, plus une autre non encore définie.
Le club organise également cette année une exposition artisanale, le 17 et 18 mars à la salle des fêtes.
Pour tout renseignement téléphoner au 03.85.91.19.94.

Cours de gymnastique : *Monsieur Thierry MOTOT assure des cours d'expression corporelle qui ont lieu alternativement par quinzaine dans les communes de Change et de Paris l'Hôpital (salle des fêtes) tous les mercredis de 19 h à 20 h 30.*
Une participation annuelle de 48 € assurance comprise est demandée.

Etat civil 2016

Naissances :
Thomas MONGAILLARD le 28/01/2017
Martin BALLAGUY le 30/09/2017
Luce CARRE le 06/11/2017
Orlane LALLOYEAU le 10/11/2017
Iris FRANCOIS L'EXCELLENT le 24/12/2017

Décès :
René LEGER le 04/01/2017
Simone LEGER le 14/08/2017
Jean BOYER le 06/10/2017
Annick LEPINGARD le 23/12/2017

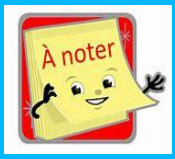

Tarifs de la salle des fêtes: *Pour vos locations s'adresser à la Mairie*
Locataires extérieurs: 180 euros les 2 jours
Locataires de la commune: 140 euros les 2 jours
Apéritif: (90 euros)
Supplément ménage éventuel : 60 euros
Charges hivernales du 1er octobre au 30 avril : 70 euros
Charges estivales du 1er mai au 30 septembre: 50 euros

Horaires d'ouverture de la Mairie et de la Poste : *Tél. 03.85.91.15.14.*

Lundi *de: 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 (arrêt de l'activité comptable de la poste à 11H30 et 16H30).*
Mardi *de: 13H30 à 18H00 (arrêt de l'activité comptable de la poste à 16H30).*
Jeudi *de: 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 15H00 (arrêt de l'activité comptable à 11H30 et 14H45).*
Vendredi *de: 8H30 à 12H00 (arrêt de l'activité comptable et de la poste 11H3*

Permanence de Madame le Maire : Mardi de 14 à 17 h et jeudi de 9 h à 11 h ou sur rendez-vous
Tél. Mme Mitanchey : 03.85.91.13.14.